

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.42
85, Rue Fontenelle, 85
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.80
Secrétaire Général: TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

LE « Livre Rouge » Austro-Hongrois ET L'ITALIE

Le texte du Livre rouge austro-hongrois, répondant au Livre vert italien, vient de paraître intégralement dans le *Mattino* de Naples. Il provoque dans la presse de la péninsule des commentaires à la fois indignés et dédaigneux. La diplomatie austro-hongroise tient beaucoup à mettre l'Italie juridiquement dans son tort. Elle cherche à atteindre ce but par des procédés de précaution sans conscience et elle viole à la fois le bon sens et la vérité.

L'Austro-Hongrie, bureaucratique et autoritaire, répète, avec une obstination toute teutonnes, les affirmations dont le Livre vert a démontré de la manière la plus éclatante la fausseté. Le recueil diplomatique de la Consulta, distribué à Montecitorio au mois de mai dernier, a établi que le Cabinet de Vienne a délibérément manqué aux engagements de la Triple. De ce pacte d'un caractère purement défensif résulterait pour la double monarchie l'obligation d'un accord préalable avec l'Italie en cas de changement du *status quo* dans les Balkans, et aussi l'obligation d'une compensation à l'Italie en cas d'occupation, même temporaire, d'un nouveau territoire par l'Austro-Hongrie. C'est le fameux article 7 de la Triple-Alliance. La monarchie dualiste a doublement contrevenu à cet article en mettant son allié devant le fait accompli de la provocation à la Serbie. Elle savait par deux expériences antérieures que si elle avait consulté le gouvernement romain, celui-ci eût désapprouvé l'ultimatum à la Serbie qui devait conduire à une déclaration de guerre et exposait l'Europe à une conflagration générale. C'est donc bien l'Austro-Hongrie qui a déclaré de ses propres mains le traité d'alliance.

Le Livre rouge n'en continue pas moins à soutenir que la guerre à la Serbie est une guerre défensive. Il accuse l'Italie d'avoir méconnu ses devoirs d'alliée et il lui reproche même comme un manquement au traité de ne pas avoir appuyé les sommations austro-hongroises à Belgrade après la remise de l'ultimatum le 23 juillet 1914. Ce grief contre la neutralité italienne était au moins inattendu.

Les explications du Livre vert et du discours de M. Salandra, succédant aux déclarations de M. Giolitti, ont démontré la préméditation de l'agression austro-hongroise avec une netteté qui ne laisse place à aucun doute. Et de plus, au cours des négociations austro-italiennes où le prince de Bülow joua le rôle prépondérant que l'on sait, la diplomatie de François-Joseph a reconnu à diverses reprises que la neutralité italienne était légitime. C'était même pour récompenser l'Italie du maintien de cette neutralité qu'on lui offrait des satisfactions à ses revendications nationales, et qu'on lui promettait des territoires appartenant à la couronne des Habsbourg.

La publication du *Mattino* fait connaître un article du traité de la Triple-Alliance resté inconnu jusqu'à présent, au moins dans sa forme précise. Cet article est ainsi conçu: « Dans le cas où une puissance non signataire du traité menacerait la sécurité nationale de l'une des parties contractantes, et que la nation menacée soit contrainte à déclarer la guerre à la nation menaçante, les deux autres signataires s'obligent à maintenir une neutralité bienveillante envers leur alliée, chacune se réservant le droit de prendre part à la guerre si elle croit qu'il lui convient de faire cause commune avec son alliée. » On voit donc, une fois de plus que la Triple-Alliance était purement défensive. Et il résulte de cette disposition que même si l'Austrie avait été, comme elle le prétend, menacée par la Serbie, au point de se croire contrainte de lui déclarer la guerre, l'Italie aurait eu le droit de rester neutre. Que subsiste-t-il dans ces conditions des allégations du Ballplatz?

Les accusations portées par l'Austro-Hongrie contre l'Italie, après plusieurs mois de vaines négociations qui n'ont servi qu'à souligner la déloyauté de Vienne et de Budapest, démontrent à l'évidence la mauvaise foi systématique de la double monarchie. Mais des pièces publiées par le Livre rouge lui-même ont permis d'illustrer l'inconscience ingénue de la fourberie diplomatique qui a conduit l'Austro-Hongrie à se laisser entraîner en effet deux documents dont on ne s'explique pas la présence dans une publication officielle. L'un est un rapport que l'attaché militaire italien aurait expédié à son gouvernement, et que la chancellerie viennoise, si cette dépêche n'était pas apocryphe, n'aurait pu se procurer que par voies détournées et illicites. L'autre est une dépêche que M. de Meré, ambassadeur d'Autriche à Rome, aurait adressée au comte Berchtold, et qui relate un discours du général Cadorna, que le chef d'état-major italien n'a jamais prononcé.

La presse italienne dit avec raison que le Livre rouge austro-hongrois n'infirme en rien la thèse de la Consulta. Elle estime même qu'il apporte des arguments nouveaux en sa faveur. Les dépêches fausses ou volées qui sont produites par le Ballplatz à l'appui de son argumentation permettent d'évaluer la confiance que mérite une cause défendue par de semblables supercheries. La mentalité étiquée et tortueuse de la diplomatie austro-hongroise apparaît sous son vrai jour. Elle justifie la sévérité avec laquelle M. Salandra, dans son discours au Capitole, jugeait les gouvernants austro-allemands, « ces hommes d'Etat médiocres » qui avec une légèreté téméraire se sont trompés dans toutes leurs prévisions et ont mis le feu à l'Europe. Leur inconscience n'a d'égal que l'impudence des méthodes qu'ils emploient

pour tenter de rejeter sur d'autres la responsabilité de leur propre crime. Le Livre rouge austro-hongrois, les Livres blancs allemands portent en eux-mêmes la preuve de leur hypocrisie et de leurs mensonges. Ils servent en quelque sorte de repoussoir aux publications des alliés, dont ils font ressortir la sincérité et la véracité.

L'indignation et le mépris que la dernière publication du Ballplatz provoque en Italie contribuent à resserrer le faisceau de toutes les volontés et de toutes les aspirations qui font en ce moment à nos frères latins une âme vraiment nationale. Cette communauté de sentiment qui s'affirme chaque jour davantage est un gage certain, comme le disait M. Barzilai, le nouveau ministre du roi Victor-Emmanuel, dans son discours à ses électeurs romains, que « jamais aucune trêve, aucune paix avec l'ennemi scélérat ni avec ceux qui œuvrent en son nom ne sera conclue jusqu'à ce que l'Italie ait reconquis les terres qui lui appartiennent et que soit restauré en Europe un régime de liberté et de justice internationales contre l'égoïsme des puissances allemandes. »

La conscience de son bon droit fortifiée par la lecture du Livre rouge rapproche les sentiments de l'Italie de ceux de ses nouveaux alliés et les confond dans une résolution également ferme d'assurer sans faiblesse et quelle que soit la durée de la guerre, le triomphe d'une cause qui est celle de la civilisation et de l'humanité.

(Le Temps)

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 23 juillet.

Le Sénat, qui a tenu à séoir aujourd'hui alors que la Chambre chôme, a débordé d'un début de la séance la proposition émanant aux veuves et aux orphelins de militaires et de bénéficiaires des allocations pour charges de famille, puis il a repoussé la discussion du projet relatif au décret relatif à l'interdiction des relations d'ordre économique avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

M. Gaudin de Villaine a repris son discours interrompu hier et qui lui a valu des chaleureuses félicitations de ses collègues de la droite.

Le sénateur de la Manche continue l'énumération d'un certain nombre de maisons que, d'après lui, le décret d'interdiction eût dû atteindre.

C'est M. Briand, garde des sceaux, qui a répondu brillamment en déclarant que les maisons citées par M. Gaudin de Villaine étaient françaises ou du moins que les intérêts français y dominaient considérablement, et qu'il ne fallait pas, d'après des renseignements erronés les condamner à périr.

M. Briand a été très applaudi.

Le Sénat a décidé de passer à la discussion des articles, ce qui aura lieu jeudi.

T. H.

SENAT

Séance du 23 Juillet

Présidence de M. Antonin Dubost

Le Sénat adopte une proposition de loi relative au paiement, pendant la durée des hostilités, de l'indemnité annuelle pour charges de famille.

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet de loi relatif à l'interdiction des relations d'ordre économique avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

M. Gaudin de Villaine termine son discours en disant qu'après la liquidation des biens allemands fournis les premiers milliards nécessaires pour relancer le commerce français, car il faut que la France appartienne aux Français.

M. Briand monte à la tribune et répond à l'argumentation de M. Gaudin de Villaine. Il déclare que les opérations des séquestres sont très délicates; peu de maisons y échappent et les séquestres furent prononcés par des magistrats bons patriotes.

M. Galot, rapporteur, déclare que la Commission adopta un texte libérant des relations commerciales avec les sujets ennemis quand les contrats sont passés avec des personnes établies dans des pays alliés ou neutres, et en continuation de conventions antérieures au 4 août. Il est entendu également que les marchandises doivent être d'origine française ou provenir d'êtres alliés, et que les destinations comme leur usage soient pour les pays alliés ou neutres.

M. Thomson dit que le gouvernement accepte le texte de la Commission mais qu'il est nécessaire de provoquer une entente avec les pays alliés.

MM. Astier et Touron sont hostiles au projet et demandent le renvoi.

M. Briand insiste pour que le Sénat ne repousse pas purement et simplement le projet qui permettra aux tribunaux d'annuler les contrats dont les commerçants ennemis pourraient exiger l'exécution et rendrait possibles certaines opérations d'exportations.

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

L'Exportation américaine du Cuivre

Les exportations américaines de cuivre, durant la semaine terminée le 16 juillet, atteignent un total de poids de 5,200,000 livres, dont 2,200,000 livres à destination de la Russie; 1,612,000 livres pour la France; 923,000 pour l'Angleterre; 77,000 pour l'Italie et 112,000 pour le Danemark.

LA GUERRE

555^e JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 23 juillet, 15 heures.

Nuit assez agitée sur plusieurs points du front.

En Artois, autour de Souchez, violente canonnade, combats à coups de pétards.

Entre l'Oise et l'Aisne, dans la région de Quennevières et le plateau de Nouvron, sur la rive droite de l'Aisne, près de Soupir et le front de Champagne, on signale également plusieurs actions d'artillerie.

En Argonne, fusillade et canonnade dans la région de Bagatelle où une des nos compagnies a réussi en s'emparant, hier, d'un élément de tranchée ennemi à rectifier le front à notre avantage.

Pont-à-Mousson a été bombardé par intermittence au cours de la nuit.

Dans la région d'Arraucourt, une forte reconnaissance ennemie, appuyée par des tirs d'artillerie, s'est repliée devant nos feux d'infanterie et d'artillerie.

Dans les Vosges, une tentative d'attaque ennemie contre nos positions au Sud de la Fave a été facilement repoussée.

[La Fave, affluent de la Meurthe, où elle se déverse à Ste-Marguerite à trois kilomètres au sud de St-Dié.]

Aux crêtes de Linge et à Barrenkopf, très violent bombardement des positions que nous avons conquises.

A l'Est de Metzlar, l'ennemi, après avoir réussi momentanément à pénétrer dans une partie de nos lignes, a été rejeté par une contre-attaque énergique de notre part.

Paris, 23 juillet, 23 heures.

Journée relativement calme sur l'ensemble du front.

En Artois, activité habituelle de l'artillerie de part et d'autre.

Quelques obus sur les faubourgs de Seissen et sur Reims.

Au bois Le Prêtre, au cours de la nuit du 22 au 23, nous avons repris pied dans la ligne de tranchées antérieurement perdue.

Deux contre-attaques allemandes ont été repoussées avec des pertes sensibles pour l'adversaire.

Un de nos groupes d'aviation de bombardement a lancé, hier soir, vingt-huit obus sur la gare de Conflans-en-Jarnisy et a obligé deux avions à atterrir dans leurs lignes.

Official Report of the French Government

July 23rd - 3 p.m.

A rather disturbed night on several parts of the front.

In Artois, around Souchez, a violent cannonade and fighting with petards.

Between the Oise and the Aisne, in the region of Quennevières and the table-land of Nouvron, on the right bank of the Aisne, near Soupir and the Champagne front, several artillery actions were reported.

In Argonne, rifle fire and cannonade in the district of Bagatelle, where one of our companies succeeded in taking possession of a part of the enemy's trench and rectifying the front to our advantage.

Pont-à-Mousson was bombarded from time to time in the course of the night.

In the region of Arraucourt, a strong reconnaissance party of the enemy, supported by artillery fire, was repulsed by our rifle and artillery fire.

In the Vosges, an attempted attack of the enemy against our positions South of the Fave was easily repulsed.

On the Linge ridge and at Barrenkopf the positions we conquered were violently bombarded.

East of Metzlar the enemy, after having succeeded in penetrating temporarily in a part of our lines, were driven out by and energetic counter-attack.

COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 23 juillet.

Dans la région du Tyrol-Trentin et en Carnie, situation sans changement.

Sur le front de l'Isère, notre offensive a continué hier à se développer dans la zone entière depuis le Monte-Nero jusqu'au plateau carsiac; dans cette région, malgré un retour offensif de l'ennemi tendant à détacher notre gauche des pentes de l'Isère, nous avons maintenu partout nos positions primitives et avons avancé de façon remarquable sur plusieurs points; nous avons fait de nouveaux prisonniers, au nombre de 500 environ, et pris beaucoup d'armes et de munitions.

Des explorations aériennes et des déclarations de prisonniers signalaient l'arrivée à l'ennemi de renforts qui, d'après les prison-

niers eux-mêmes, seraient envoyés hâtivement et séparément sur le front pour remplacer les très grandes pertes essuyées par l'ennemi.

COMMUNIQUÉS RUSSES

(Du Grand Etat-Major)

Petrograd, 23 juillet.

Dans la région de Chavli, l'ennemi se groupe sur les voies à l'Ouest de la chaussée de Chavli à Mitava.

[Cette chaussée longe du Sud au Nord sur une longueur de 85 kilomètres.]

Dans la région du front Niemen, des combats acharnés ont eu lieu le 21 sur la rivière Iessia, au Sud-Ouest de Kovno.

[La Iessia est un affluent de la rive gauche du Niemen, dans lequel elle se jette à une dizaine de kilomètres au Sud de Kovno.]

Sur le front de la Narof, dans la région de la tête de pont de Rojany, combats acharnés. Près des villages de Mrotchka et de Kavka, au cours d'une contre-attaque, les cosaques ont chargé avec vigueur et ont sabré une compagnie allemande.

Rojany est située sur la rive gauche de la Narof, entre les forteresses d'Ostroska et de Poutouk; la petite ville est à 30 kilomètres à l'Est de Makof, où d'intenses de vifs engagements d'arrière-garde ont eu lieu.]

Sur la rive gauche de la Vistule, nos troupes occupent le front Bonie-Nadarjine et les positions avancées d'Ivangorod.

Le front Bonie-Nadarjine s'étend sur une longueur de 20 kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest de Varsovie, dont il est distant d'environ 26 kilomètres. Bonie est une station du chemin de fer Iwlich-Sobieszew-Varsovie. A partir de Nadarjine, le front semble suivre la rive gauche de la Vistule, en passant la Piliza, jusqu'à la forteresse d'Ivangorod, située à plus de 100 kilomètres en amont de Varsovie.]

Le combat entre la Vistule et le Bug a pris de nouveau, le 21 juillet, un caractère de grand acharnement.

L'ennemi concentre ses efforts principaux dans les directions de Blizje, de Trzanki, de Voyataviza et de Grunbschof. Plusieurs villages et hauteurs passent de mains en mains.

[Blizje est à 20 kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest de Lublin; Voyataviza est à 25 kilomètres au Sud de Kholm.]

Sur le Bug, combats acharnés depuis Krylof jusqu'à Dobrower.

Sur un large front, en amont de Sokal, nous avons noté de tout ennemi la rive droite du Bug; nous avons fait, dans le village de Potourjitz, environ 1,500 prisonniers.

Krylof, sur la rive gauche du Bug, dans le gouvernement de Lublin, est situé à une distance de kilomètres au Nord de la frontière galicienne. Le front Krylof-Sokal-Dobrower remonte le Bug sur une longueur d'environ 70 kilomètres; Sokal, au territoire polonais, est à 30 kilomètres au Sud-Sud-Est de Krylof, et Dobrower à 30 kilomètres au Sud de Sokal.]

Aux Dardanelles

Londres, 23 juillet.

Dans la nuit du 18 juillet, nous avons enlevé une tranchée en face de nos lignes, dans la section Nord des opérations. Tous les Turcs se sont tués, laissant un mort.

Le 19 juillet, nous avons repéré et avons fait sauter, au cliquetis coup de canon, une pièce destinée à combattre les aéroplanes.

Le 21 juillet, dans la section Sud, les Turcs ont attaqué dans le secteur français quelques-unes des tranchées récemment conquises et ont été repoussés.

Dans le secteur britannique, nous avons constaté chaque jour, méthodiquement, les tranchées prises le 12 et le 13, et les avons étendues sur quelques points.

Le 21 juillet, nous avons enlevé une petite redoute avec des pertes insignifiantes; nous avons obtenu avec succès une partie de la tranchée turque de communication.

L'artillerie française a calculé une mitrailleuse turque en face de notre gauche.

L'artillerie turque a été active dans les deux actions.

Dernière Heure

Conversation diplomatique à Londres

Londres, 23 juillet.

Jedi, au Foreign Office, Sir Edward Grey a reçu le ministre de Roumanie dans l'après-midi, et une deuxième fois dans la soirée.

LA SUCCESSION DE MOHAMED V

Rome, 23 juillet.

Un télégramme du Caire à la Gazzetta del Popolo fait savoir que les Allemands ont modifié l'ordre de succession au trône de Turquie et que Yusuf Izzeddin a été exclu de la succession de Mohamed V.

UN NAUFRAGE

New-York, 23 juillet.

On annonce de Honolulu que le bâtiment anglais poseur câbles *Strathoun* a fait naufrage au Sud de l'océan Pacifique, près des îles Fidji.

Le bâtiment poseur câbles *Iris* donna l'alarme par T. S. P. et partit à la recherche des survivants du *Strathoun*.

Il trouva un canot bondé d'hommes de l'équipage.

On est sans nouvelles d'un autre canot que l'on suppose s'être dirigé vers Tongatabu.

LES Opérations des Alliés EN ORIENT

Ce qui se passa du 25 Juin au 9 Juillet

OFFICIEL

L'affaire du 21 juin s'était déroulée vers la droite de la ligne, dans la région du Kérévés Déré. Le 28 juin, ce fut au tour des forces britanniques d'attaquer à leur gauche, dans la partie du terrain comprise entre le golfe de Suros et les avancées de l'ennemi.

L'objectif assigné à l'attaque est une série de quatre tranchées étagées sur la pente ascendante entre la mer et le ravin dévalant du village. Le vent souffla de l'Ouest et, sous les rafales répétées de tir d'artillerie de préparation qui détruisit successivement toutes les défenses de l'ennemi, on vit s'élever des colonnes de poussière enveloppant tout le champ de bataille. Soudain, vers 11 heures, des éclairs métalliques strièrent le nuage jaunâtre. Ce sont les balles-mitrailleuses de l'infanterie qui se jetèrent à l'assaut. Une fois parti, le mouvement ne s'arrêta plus; les tranchées tombèrent les unes après les autres au pouvoir des assaillants qui pénétrèrent dans la première haie et occupèrent un mamelon presque à la hauteur de Krithia, situé au delà de la tranchée fixée comme objectif le plus éloigné. Une compagnie turque, surprise dans la première tranchée, s'est rendue sans résistance. Pendant les nuits suivantes, l'adversaire tenta plusieurs contre-attaques.

Toutes échouèrent.

Le 30 juin, un peu après six heures, la gauche française complète son avantage du 21 en enlevant à la tête du ravin du Kérévés Déré, un lacis de tranchées et de boyaux, désigné le « Quadrilatère »; sept lignes sont emportées. Des fractions d'infanterie coloniale se laissent entraîner par leur élan, dépassent de plusieurs centaines de mètres le but fixé et sont presque entourées par les troupes ennemies. Dans cette situation critique leur forte contenance tient l'adversaire au respect, et elles peuvent revenir au « Quadrilatère », qui reste tout entier entre nos mains.

Dans l'après-midi, une contre-attaque turque entreprise avec de gros effectifs ne réussit pas à regagner le terrain, et dans la nuit, contrairement à ce qui s'est toujours passé dans de semblables occasions, notre infanterie victorieuse n'est pas inquiétée.

C'est dans cette journée du 30 juin, en revenant de compléter les troupes pour leur beau fait d'armes et de visiter une ambulance, que le général Gouraud est blessé par des éclats d'obus.

Les échecs répétés semblent avoir découragé les Turcs. Plusieurs documents recueillis sur les morts et les prisonniers démontrent que les ressources matérielles commencent à manquer et que le moral des officiers et de la troupe n'a pas résisté aux pertes graves et à la longue suite de revers éprouvés depuis la fin d'avril.

Dans un ordre d'opérations un commandant de division accuse de négligence ses sous-officiers, qui ont perdu des tranchées; un autre général menace de mort tout officier qui ne se repaiera avant que son dernier homme soit tué; le chef du 1^{er} bataillon du 120^e régiment d'infanterie se plaint qu'on ne lui envoie que des recrues sans instruction militaire, hors d'âge et armés de vieux fusils.

Les chefs ottomans sentent la nécessité d'un effort décisif pour ressaisir une partie au moins des lignes abandonnées et rendre à leur armée la confiance qui va lui manquer. Pendant les journées du 3 et du 4 juillet nos observateurs signalent un flux de renforts pouvant se monter à 40,000 hommes, vers Krithia et les premières lignes turques.

Le Combat du 4 Juillet

Dans la nuit du 4 au 5, la bataille s'engage. C'est bien une attaque générale qu'a entreprise l'ennemi. Rien n'y manque. Une préparation d'artillerie intense par les batteries d'Europe et d'Asie sur l'ensemble des premières lignes et la zone arrière du corps expéditionnaire est entamée dès trois heures du matin; les troupes australiennes à Kabatepe sont prises à partie par un feu à longue portée. Un cuirassé du type *Babarrussa* est engagé dans le détroit entre Sidos et Chakmak; la voix grave de ses grosses pièces domine le bruit de la canonnade. Enfin à plusieurs reprises, des aéroplanes gris marqués de la croix noire viennent lancer des bombes, d'ailleurs inefficaces.

Malgré ce luxe de moyens de toutes sortes, dont les Turcs ne nous avaient jamais encore donné le spectacle, leurs attaques d'infanterie sont moles, décousues, inefficaces. Devant le front de la gauche française, sur un grand nombre de points devant la ligne britannique, les fantassins ottomans sortent de leurs tranchées et se portent en avant, mais nulle part avec la violence et l'ardeur dont ils ont fait preuve dans les précédents combats. Les alliés attendent avec calme l'assaut, les laissent approcher, puis ouvrent presque à bout portant un feu meurtrier de mitrailleuses et de mitrailleurs. Les Turcs restent presque tous sur place; bien rares sont les survivants assez heureux pour regagner leurs abris. Avant midi le feu a cessé sur toute la ligne; les tentatives hésitantes des Turcs n'ont à nul moment menacé aucune de nos positions et n'ont abouti qu'à des échecs dans les tranchées; nos pertes sont légères.

Un cuirassé turc, qui venait de se lancer vers le haut au-dessus de leur tête, nous a vu s'élever de l'air une multitude de bombes dirigées vers le Nord-Est. On les suit du regard. Il repassait bientôt après, retournant à leur champ d'atterrissage. On les compte à leur chute sur les rives du Nord-Est. Dix, quinze, vingt! Voilà le dix-septième! Tous les avions restent sains et saufs. Leur but était l'aéroplane ennemi de Chasak. Une bombe de 70 kilos (contenant 50 kilos d'explosifs) est tombée sur le hangar principal et déterminant un commencement d'incendie. Les autres projectiles ont eu pour effet de leur cotés tout le camp environnant.

Le dernier Télégramme

A la date de jeudi dernier, un télégramme officiel venant des Dardanelles dit:

« Comme sur le front depuis nos succès des 12 et 13 juillet. »

Bombardement de Reims

Mardi matin, de onze heures à midi, le *Matin*, écrit l'*Union républicaine de la Marne*, ont de nouveau bombardé Reims d'une manière particulièrement violente. On estime à environ cinq ou six cents le nombre de projectiles de gros calibres qui se sont abattus sur la ville.

Dès les premiers moments, les habitants eurent le pressentiment que le bombardement serait général et continu. Aussi les rues furent-elles bientôt désertes. La circulation n'aurait que très peu et demi, et chacun s'empressa d'aller constater les dégâts causés par cette avalanche de marmites, où dominaient les 405 et les 130. Il avait été fait largement usage également d'obus incendiaires.

Malheureusement, ce bombardement a fait encore plusieurs victimes parmi l'héroïque population rémoise.

Bombardement de Sainte-Menehould

Mardi, à l'aube, les Allemands ont de nouveau bombardé Sainte-Menehould et la Neuville-an-Pont. Pendant l'action d'artillerie, un aéroplane allemand survolait la ville, guidant le tir de ses batteries et constatant les endroits atteints. Nos canons lui ont envoyé de nombreux obus et deux de nos avions se sont mis à sa poursuite; après un chasse-manœuvres, l'aéroplane allemand, plusieurs fois touché, a été obligé d'atterrir dans les lignes françaises.

L'Arrestation du Secrétaire du Cardinal Mercier

perspective d'avantages sérieux, il fera entendre sa voix souveraine. Les Bulgares demandent des garanties d'exécution. On peut les chercher dans deux directions...

On mande de Tokio au Rousstet Slavo : Dans les réunions d'industriels et de députés et aussi dans la presse, la possibilité d'une alliance russo-japonaise constitue le thème principal des entretiens...

Un télégramme de Bruxelles au Roi Le Courrier de l'Armée Belge publie le télégramme suivant lancé de Bruxelles et qui vient de recevoir le Roi :

Le 21 juillet, jour des fêtes nationales, les Bruxellois élevaient leurs pensées vers le Roi, symbole de la Patrie. Dans leur confiance inébranlable, ils se rappellent les mots que le Roi prononçait le 2 août, devant les mandataires de la nation : « Un pays qui se défend s'impose au respect de tous ; ce pays ne périra pas. »

Le Collège Chevalier : M. Lemonnier, Louis Steens, Em. Jacquain, Max Halle, Jean Pladet.

LA QUESTION DU COTON

On mande de New-York au Daily Telegraph : Des puissants personnages intéressés dans l'industrie cotonnière ont exercé une forte pression sur le président Wilson pour qu'il ne formule de protestation énergique soit adressée à l'Angleterre en ce qui concerne la saisie du coton américain destiné à l'Allemagne.

On sait pourtant bien que le président est personnellement opposé à une action de ce genre, et que les principaux journaux lui donnent leur appui. On croit que deux membres du Cabinet insistent pour que M. Wilson envoie à l'Angleterre une note se rapportant à la situation générale dans la zone de guerre, en même temps que la note à l'Allemagne. Mais le président est résolu à régler les incidents en cours avec l'Allemagne avant de susciter d'autres affaires.

Quand les incidents allemands auront reçu une solution, le Cabinet délibérera sur le point de savoir si une protestation doit être envoyée à l'Angleterre contre la détention des navires américains destinés aux pays neutres.

Les Pertes causées par la Grève de Cardiff

Elles sont évaluées à 2,300,000 livres sterling. Le travail bat son plein dans les mines du pays de Galles. On évalue à 2,300,000 livres sterling les pertes causées par les sept jours de grève. Dans ce total, la perte des salaires des mineurs atteint 405,000 livres. La perte des salaires des ouvriers des docks et des usines représente probablement une somme de 400,000 livres sterling.

Voici d'autres chiffres de pertes : Pour les chemins de fer : 50,000 livres ; pour le commerce d'exportation du charbon : 800,000 livres. D'autres pertes représentent une somme de 300,000 livres.

Il faut ajouter à ces chiffres de pertes ceux qui concernent l'agriculture et la navigation, les assurances, les usines et fabriques et le mouvement général des affaires.

Notons que M. Asquith, en annonçant à la Chambre des communes la fin de la grève, a rendu hommage au patriotisme des propriétaires de mines.

La Réponse des Etats-Unis A L'ALLEMAGNE

Voici une analyse plus détaillée de la nouvelle note que nous avons résumée : Le gouvernement adopte l'hypothèse que l'Allemagne a déjà admis ce principe qu'il faut placer les navires marchands qui ne résistent pas. Et il dit à l'Allemagne qu'elle doit conformer ses pratiques sous-marines aux principes du droit des gens.

Toute destruction d'existences américaines serait tenue par un acte inamical. On croit savoir que les Etats-Unis, en se servant de l'expression « acte inamical », se rendent parfaitement compte qu'elle implique parfois la rupture de relations amicales entre les nations.

La note insiste de nouveau sur la réparation due pour la perte de vies américaines dans la destruction du Lusitania et rejette les propositions de l'Allemagne tendant à ce que l'immunité soit accordée aux vaisseaux américains en port de contrebande et qu'on fasse passer sous le pavillon américain quatre navires belgiégerants à condition qu'ils ne portent pas de contrebande.

Le gouvernement de Washington renouvelle sa volonté d'agir comme intermédiaire, afin de mettre d'accord les intérêts des belgiégerants en haute mer, mais il fait nettement ressortir qu'en ce qui concerne les intérêts américains, il ne faudra pas se confondre avec une pratique de représailles de la part d'un belgiégerant contre un autre belgiégerant.

A L'AUTRICHE

De Washington au Daily Telegraph : Le président Wilson et M. Lansing se sont occupés jeudi de la réponse à faire à la protestation autrichienne. Cette réponse déclarera que l'Amérique est prête à fournir du matériel de guerre à l'Amérique, à moins qu'elle ne fasse pas la guerre à la guerre, qui empêche les armes et les munitions de parvenir à certains pays belgiégerants.

Si l'on admettait le bien fondé de la protestation de Vienne, les Etats-Unis violeraient la neutralité, au détriment des Alliés et au préjudice même des puissances neutres.

PRECAUTIONS AMERICAINES

De New-York au Daily Telegraph : Le ministre de la marine fait inspecter, avec l'approbation du président Wilson, tous les navires marchands américains, en vue de leur emploi par le gouvernement, en cas de guerre. Chaque navire battant pavillon américain, y compris les navires des grands lacs et les navires marchands du service océanique, sera soumis à un examen. Son tonnage

et sa vitesse seront soigneusement notés, afin que le bateau puisse, s'il y a lieu, être adjoint comme auxiliaire à la marine de guerre des Etats-Unis. Les autorités navales déclarent qu'il s'agit là d'une simple mesure de précaution, ayant pour objet d'empêcher le retour possible de la situation qui fut constatée au début de la guerre avec l'Espagne.

RUSSIE ET JAPON

On mande de Tokio au Rousstet Slavo : Dans les réunions d'industriels et de députés et aussi dans la presse, la possibilité d'une alliance russo-japonaise constitue le thème principal des entretiens et toutes les autres questions se trouvent ainsi répétées à l'arrière plan. De l'avis général, une alliance russo-japonaise ouvrirait pour le Japon d'immenses horizons économiques. C'est pourquoi, dans les assemblées et dans la presse, on se préoccupe de la possibilité de conclure immédiatement une alliance, ainsi qu'un traité de commerce, pour que les marchandises japonaises puissent être dirigées sur les marchés russes qui ont renoué aux points allemands.

Au point de vue militaire, on reconnaît qu'une alliance avec la Russie est indispensable pour consolider les conquêtes faites par le Japon, dans les dix dernières années.

Sur le Front Italien

Les Italiens font des progrès continus. La journée du 19 a été très favorable aux Italiens sur le front de l'Isonez et du plateau de Carso.

Les Italiens, ayant amené de puissants effectifs depuis le 11, ont entamé, dès le 13, une vigoureuse offensive contre les positions de l'ennemi à Gorizia ; le 15, ils ont enlevé deux lignes de tranchées à l'Isonez ; le 17, ils ont attaqué de près Saint-André, jusqu'à Podgora, où ils ont enlevé de fortes positions. Le 18, ils ont pris possession d'un détachement autrichien, grâce auquel ils décomptent deux divisions ennemies qu'ils attaquent aussitôt. Le 19 au matin, 5,000 bergamascos ont franchi les Autrichiens auxquels ils font 1,000 prisonniers ; ils en tuent 2,000 et ont enlevé 200 canons. L'ennemi est obligé d'évacuer ses positions. La lutte se poursuit favorable aux Italiens, dans les rangs autrichiens. Au Monte-Nero, les Italiens, après s'être rendus maîtres du sommet sous lequel les Autrichiens avaient creusé un tunnel pour faciliter leur ravitaillement dans le Krenzberg, s'emparent de 3 kilomètres de tranchées.

La Bataille de l'Isonez

La bataille a reçu d'Udine la dépêche suivante : La grande bataille sur l'Isonez en est à son apogée. Les progrès des Italiens ne sont pas arrêtés. Le combat se poursuit nuit et jour, avec évident avantage pour les Italiens, vers lesquels les Autrichiens convergent par une double attaque, de Piava au Nord et du haut du plateau de Carso au Sud.

Les Italiens se heurtent à la plus grande résistance dans la région de Piava, où cependant ils ont réussi, mercredi, à s'emparer d'une position essentielle et à bouleverser le fort dans lequel ils ont fait plusieurs prisonniers. Les hauteurs de Podgora furent prises, et de ce point, l'artillerie bombarde actuellement Gorizia par tir indirect. Plus haut, l'aile gauche autrichienne est graduellement tournée.

Note Italienne à l'Allemagne

La Perseveranza annonce que le ministre a envoyé une note à l'Allemagne contre la présence de sous-marins allemands dans les eaux territoriales.

Sur le Front Turc

Les Incidents Italo-Turcs. Le Giornale d'Italia et l'Ida Nazionale reçoivent du Caire, à la date du 22, l'information suivante : « Ces jours passés, des milliers de turcs venant de Syrie ont débarqué, entre Solom et Tobruk, 30 officiers turcs et, paraît-il, aussi plusieurs officiers allemands, des armes et des munitions. La caravane turco-allemande a poursuivi sa route vers l'intérieur de la Cyrénaïque. »

Le Giornale d'Italia dit que des renseignements privés confirment cette nouvelle. « La Turquie, ajoute-t-il, entre par conséquent ouvertement en lutte contre l'Italie et multiplie ses provocations. La mesure est comble. Le moment, par suite, est arrivé de mettre un terme aux agissements de la bande criminelle qui administre la Turquie. L'opinion publique italienne en a assez. »

Sur le Front Russe

Les Armées du Tsar prennent position. La grande bataille se localise, se concentre dans le plus grand carré formé par les places fortes de Novo-Georgievsk, Ossowitz, Brest-Litovsk et Ivangorod. C'est la dernière forteresse vient, comme les deux premières, d'entrer à son tour dans les sphères des hostilités. En effet, le 20 juillet, les groupes d'avant-garde de l'armée von Wolsch, sur la rive gauche de la Vistule, occupent le front de Zrolen à Gesevachof, à l'ouest de deux autres sur la rive droite de Radom à Ivangorod, et dont la distance est à neuf kilomètres de la forteresse.

Cette accumulation de toutes les forces adverses du front oriental en un immense carré, dans la limite arrière seule, c'est-à-dire Brest-Litovsk, n'est pas encore dans le rayon du feu, fait croire aux critiques militaires que les opérations du général von Lauevstein sont en corrélation avec la grande bataille de Varsovie. Effectivement, télégramme le correspondant du Temps, depuis que cinq des sept corps du général von Lauevstein ont tourné vers le Sud et atteint Janichki, après avoir coupé la chaussée Popelany-Mittan, les autorités se demandent si les Allemands ne proposent d'envoyer Varsovie en tournant court sur Sedletz, ou si, au contraire, ils vont au mouvement tournant le plus large, au delà de Grodno et de Brest-Litovsk, ce qui semblerait alors indiquer que le commandement ennemi voudrait couper la ligne Varsovie-Petrograd le plus haut possible.

Actuellement, sur les deux théâtres principaux, les Austro-Allemands continuent leur mouvement concentrique. Sur le Nord ils opèrent par trois groupes distincts : Ostrotenka, Rojan et Poutonsk, pendant qu'on convertit masqué la forteresse de Novo-Georgievsk. Sur ce théâtre, le général von Blow tend à transformer la défense active par les Russes du cours d'eau en une défense passive ; la défense active donnera que les deux rives seront au mains des défenseurs. Dès que ces derniers laisseront la rivière entre eux et l'adversaire en

gise de barrière, la défense deviendra passive et les Allemands procéderont à la réalisation du point central de leur plan, à savoir à chercher à dresser des ponts pour la traversée. Sur le théâtre de la Vistule au Bug, le phanagone du général von Mackensen a continué à progresser au Nord de Krausostaf et est arrivée en vue de la station Rajowitz du chemin de fer Jemgorod-Lubisz-Kholze-Kovel. Il faut s'attendre à ce que l'Est-major allemand cherche à faire échouer sur les deux théâtres de la Naref et Lublin les phases successives de la lutte.

LA GUERRE EN ASIE

En Mésopotamie. Sur les opérations qui se sont déroulées en Mésopotamie, le Bureau de la Presse britannique communique ce note :

Après une brève enquête, on arrête l'annonce, le fameux millionnaire anarchiste ; Roniet, dit Leroulet, directeur de la revue anarchiste l'Idée Libre, les époux Donadieu et Hureau, auteur d'ouvrages de psychiatrie. Lorulet, faute de preuves d'absolue culpabilité, bénéficie d'un non lieu.

Après la lecture du rapport, qui a duré dix heures et demie, les inculpés furent interrogés. Ce fut d'abord la femme Donadieu, médecin de Hureau. Les factums étaient signés de ses initiales : L. D. Elle protesta énergiquement contre cette accusation et déclara ignorer tout de ce procès.

On interroge ensuite Prouvost. C'est un petit vieillard à barbe grise ; les yeux sont calés derrière le lorgnon, la tête inclinée sur l'épaule. « Je me suis contenté de transcrire les factums et de les envoyer à quelques amis, et pour sa défense, je les ai envoyés, non par peur de la propagande, mais pour provoquer des discussions. »

Le président passe ensuite au principal accusé : Hureau. On lui reproche d'être l'auteur des factums en question. Dans ces derniers, on trouve, en effet, sa personnalité mystique. C'est un homme d'apparence assez jeune. Il porte une longue barbe et s'exprime gravement en émettant un peu. Il nie être l'auteur des traités et se défend d'être anarchiste et antimilitariste. « Je suis un patriote, s'écrie-t-il en levant les bras au ciel, et je défie qu'on prouve le contraire. » Il se plaint amèrement de ce qu'on ait taxé d'immoralité sa cohabitation avec le ménage Donadieu et, comme entre temps le président parle de spiritisme, il soutient qu'il n'est pas spiritiste, mais qu'il fait simplement des expériences scientifiques sur le subconscient par l'intermédiaire des esprits de Jeanne d'Arc et de Robespierre.

Le président passe enfin à l'interrogatoire de Donadieu, petit homme à barbe blonde, le visage pacifique, et qui semble étonné de se trouver là. Il paraît aussi neutre dans cette affaire qu'il le fut dans la vie de sa femme. On lui reproche d'être l'expéditeur de l'un des factums. Pour sa défense, il répond qu'il a simplement inscrit quelques adresses sur des enveloppes dont il ignorait le contenu.

La seconde audience a été consacrée à l'audition des témoins parmi lesquels se trouvent les agents de police qui filèrent et arrêtèrent la petite Mme Donadieu, laquelle n'arrive pas à dissimuler sa fureur de s'être si facilement laissée piéger. C'est bien elle qui a écrit les lettres de lettres dans les boîtes devant lesquelles elle passait.

Mlle Vermeren, une ancienne amie de Hureau, dépose : — Tant que j'ai été l'amie de M. Hureau, je n'ai jamais eu qu'à me louer de lui. S'il est arrivé là (son doigt montre le banc des accusés), c'est vous, madame (le doigt menace Mme Donadieu), qui l'y avez amené. (Le ton monte.) Vous êtes une vipère ! Vous avez !

Mlle Vermeren poursuit : — Il m'a dit que je n'étais pas digne de sa mission. Mais, quand il a voulu se mettre dans ses meubles, il m'a emprunté 550 francs. — Oh ! il m'en a déjà rendu 340 !

« Avec moi, il n'était ni anarchiste, ni antimilitariste. C'était un travailleur comme il n'en existe pas. »

On entend ensuite Mlle Dornis qui dépense 200 francs en des séances de magnétisme de Hureau. Mlle Tur, venue d'un tambour-major, vit Mme Donadieu pour des questions de spiritisme. Et M. Hureau père fait l'éloge de son fils.

D'une façon générale, tous les témoins refusent de croire Hureau capable d'avoir écrit les abominables factums. Les sœurs de Mme Donadieu sont moins indulgentes pour leur cœur. Elles font de la jeune fille qu'elle a été. Mais, depuis le mariage, elles paraissent lui avoir retiré leur estime.

Pour terminer, le témoin gai : c'est M. Malacarne, qui est fermement convaincu que le magnétisme peut faire repousser les cheveux !

LE VERDICT

Après avoir entendu le réquisitoire et les plaidoiries, le Conseil a prononcé les condamnations suivantes : Femme Donadieu, trois ans de prison et 1,000 francs d'amende ; Hureau, trois ans de prison et 1,000 francs d'amende ; Prouvost, un an de prison et 1,000 francs d'amende ; Donadieu, sept mois de prison.

Chronique Locale

Légion d'Honneur. Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur :

M. Bertin (T. G. E.) colonel, commandant par intérim une brigade d'infanterie coloniale : chef expérimenté et profondément consciencieux. A montré, à la tête d'un régiment, puis d'une brigade, dans une situation difficile une énergie inlassable et un zèle infatigable. Croix de guerre.

M. le colonel Bertin, que des liens de famille rattachent à notre ville, y a laissé de nombreuses sympathies. Pendant deux années, il a fait partie de l'état-major du gouverneur du Havre. Il y était encore au moment de la déclaration de guerre et a notamment pris une part active à l'élaboration des plans des travaux qui furent exécutés pour la mise en défense de la place du Havre.

Appelé, sur sa demande, à un commandement en campagne, M. le colonel Bertin, s'y est comme on le voit, brillamment distingué. Toutes nos félicitations.

Le correspondant du Morning Post à Coppenhague télégraphie : « J'apprends d'Altona que le quartier général allemand a ordonné l'inventaire complet du cuivre manufacturé possédé par les manufacturiers et les négociants. Cette mesure est devenue effective mercredi dernier. »

Désormais, la totalité du cuivre sera réservée aux besoins militaires.

Rappel des Permissonnaires

Une dépêche de Berlin annonce que tous les permissonnaires allemands, sans distinction de grade, ont été avisés de rejoindre leur corps sans délai.

Un Démenti allemand

Le grand quartier général allemand dément que les troupes allemandes aient tué à Hava-Rouska, au Nord-Ouest de Lemberg, cinq mille prisonniers russes.

AU CONSEIL DE GUERRE

LES FACTUMS ANARCHISTES

Le troisième Conseil de guerre, présidé par le lieutenant-colonel Gonin, vient de juger le procès des factums anarchistes. Plusieurs séances ont été nécessaires à l'examen de cette affaire.

Le second Conseil de guerre, présidé par le lieutenant-colonel Gonin, vient de juger le procès des factums anarchistes. Plusieurs séances ont été nécessaires à l'examen de cette affaire.

Après une brève enquête, on arrête l'annonce, le fameux millionnaire anarchiste ; Roniet, dit Leroulet, directeur de la revue anarchiste l'Idée Libre, les époux Donadieu et Hureau, auteur d'ouvrages de psychiatrie.

Après la lecture du rapport, qui a duré dix heures et demie, les inculpés furent interrogés. Ce fut d'abord la femme Donadieu, médecin de Hureau. Les factums étaient signés de ses initiales : L. D. Elle protesta énergiquement contre cette accusation et déclara ignorer tout de ce procès.

On interroge ensuite Prouvost. C'est un petit vieillard à barbe grise ; les yeux sont calés derrière le lorgnon, la tête inclinée sur l'épaule. « Je me suis contenté de transcrire les factums et de les envoyer à quelques amis, et pour sa défense, je les ai envoyés, non par peur de la propagande, mais pour provoquer des discussions. »

Le président passe ensuite au principal accusé : Hureau. On lui reproche d'être l'auteur des factums en question. Dans ces derniers, on trouve, en effet, sa personnalité mystique. C'est un homme d'apparence assez jeune. Il porte une longue barbe et s'exprime gravement en émettant un peu. Il nie être l'auteur des traités et se défend d'être anarchiste et antimilitariste. « Je suis un patriote, s'écrie-t-il en levant les bras au ciel, et je défie qu'on prouve le contraire. » Il se plaint amèrement de ce qu'on ait taxé d'immoralité sa cohabitation avec le ménage Donadieu et, comme entre temps le président parle de spiritisme, il soutient qu'il n'est pas spiritiste, mais qu'il fait simplement des expériences scientifiques sur le subconscient par l'intermédiaire des esprits de Jeanne d'Arc et de Robespierre.

Le président passe enfin à l'interrogatoire de Donadieu, petit homme à barbe blonde, le visage pacifique, et qui semble étonné de se trouver là. Il paraît aussi neutre dans cette affaire qu'il le fut dans la vie de sa femme. On lui reproche d'être l'expéditeur de l'un des factums. Pour sa défense, il répond qu'il a simplement inscrit quelques adresses sur des enveloppes dont il ignorait le contenu.

La seconde audience a été consacrée à l'audition des témoins parmi lesquels se trouvent les agents de police qui filèrent et arrêtèrent la petite Mme Donadieu, laquelle n'arrive pas à dissimuler sa fureur de s'être si facilement laissée piéger. C'est bien elle qui a écrit les lettres de lettres dans les boîtes devant lesquelles elle passait.

Mlle Vermeren, une ancienne amie de Hureau, dépose : — Tant que j'ai été l'amie de M. Hureau, je n'ai jamais eu qu'à me louer de lui. S'il est arrivé là (son doigt montre le banc des accusés), c'est vous, madame (le doigt menace Mme Donadieu), qui l'y avez amené. (Le ton monte.) Vous êtes une vipère ! Vous avez !

Mlle Vermeren poursuit : — Il m'a dit que je n'étais pas digne de sa mission. Mais, quand il a voulu se mettre dans ses meubles, il m'a emprunté 550 francs. — Oh ! il m'en a déjà rendu 340 !

« Avec moi, il n'était ni anarchiste, ni antimilitariste. C'était un travailleur comme il n'en existe pas. »

On entend ensuite Mlle Dornis qui dépense 200 francs en des séances de magnétisme de Hureau. Mlle Tur, venue d'un tambour-major, vit Mme Donadieu pour des questions de spiritisme. Et M. Hureau père fait l'éloge de son fils.

D'une façon générale, tous les témoins refusent de croire Hureau capable d'avoir écrit les abominables factums. Les sœurs de Mme Donadieu sont moins indulgentes pour leur cœur. Elles font de la jeune fille qu'elle a été. Mais, depuis le mariage, elles paraissent lui avoir retiré leur estime.

Pour terminer, le témoin gai : c'est M. Malacarne, qui est fermement convaincu que le magnétisme peut faire repousser les cheveux !

LE VERDICT

Après avoir entendu le réquisitoire et les plaidoiries, le Conseil a prononcé les condamnations suivantes : Femme Donadieu, trois ans de prison et 1,000 francs d'amende ; Hureau, trois ans de prison et 1,000 francs d'amende ; Prouvost, un an de prison et 1,000 francs d'amende ; Donadieu, sept mois de prison.

Chronique Locale

Légion d'Honneur. Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur :

M. Bertin (T. G. E.) colonel, commandant par intérim une brigade d'infanterie coloniale : chef expérimenté et profondément consciencieux. A montré, à la tête d'un régiment, puis d'une brigade, dans une situation difficile une énergie inlassable et un zèle infatigable. Croix de guerre.

M. le colonel Bertin, que des liens de famille rattachent à notre ville, y a laissé de nombreuses sympathies. Pendant deux années, il a fait partie de l'état-major du gouverneur du Havre. Il y était encore au moment de la déclaration de guerre et a notamment pris une part active à l'élaboration des plans des travaux qui furent exécutés pour la mise en défense de la place du Havre.

Appelé, sur sa demande, à un commandement en campagne, M. le colonel Bertin, s'y est comme on le voit, brillamment distingué. Toutes nos félicitations.

Citations à l'Ordre du Jour

Du Corps d'Armée. M. Alphonse Latourte, demeurant à Montvilliers, 1er escadron de cavalerie au 36^e régiment d'artillerie (équipe de bombardiers), a été l'objet en juin et juillet de citations suivantes :

1^o à l'ordre du régiment : Soldat très courageux, a rendu de grands services en se portant à maintes reprises dans les tranchées de premières lignes, lors des combats de septembre 1914 devant Lesigny pour observer l'ennemi et renseigner son capitaine commandant.

2^o à l'ordre du corps d'armée : S'est présenté comme volontaire pour porter le deuxième canon de 88 dans les tranchées ennemies le 7 juin. A dirigé le tir d'un canon de 88 le 10 juin sous un feu d'artillerie des plus violents.

De la division. M. Marie-Sylvia Lalou, lieutenant au 3^e bataillon, lieutenant de santé au Havre, a été cité le 3 juillet à l'ordre du jour de la division avec la mention suivante :

Chargé d'occuper et d'organiser une position coignée sous un bombardement intense, avec sa compagnie, a parfaitement rempli sa mission, repoussant avec succès plusieurs contre-attaques ennemies.

Du Régiment. Le capitaine Eugène Morin, d'Octeville-sur-Mer, au 329^e 2^e compagnie, a été cité à l'ordre du jour du régiment, le 5 juin. La citation est ainsi libellée :

A fait preuve d'une grande énergie en lançant pendant toute la durée du combat des grenades sur l'ennemi ne craignant pas de s'exposer pour faire reculer progressivement l'ennemi.

Son frère, Pierre Morin, originaire d'Octeville et employé de la maison Gosselin, capitaine à la même compagnie, a été également cité et blessé les jours suivants aux combats de Neuville. Il est décédé des suites de ses blessures.

Nouvelles Militaires

Par décret en date du 17 juillet, notre concitoyen M. René Pesard, lieutenant de réserve au 3^e régiment de tirailleurs, est admis avec son grade dans le cadre actif.

Mutation : Guyard, sous-lieutenant au 5^e d'infanterie, passe au 119^e.

Ligue Française d'Education Morale

Contre l'Alcoolisme. La Ligue Française d'Education Morale, fidèle à la mission générale que lui donnent ses statuts, appelle l'attention de tous les citoyens sur les grands dangers que le fléau de l'alcoolisme fait courir à la nation et sur les immenses dommages physiologiques, économiques et sociaux qu'il inflige au pays.

En conséquence, elle fait, tout d'abord, un pressant appel à la conscience individuelle et invite chacun à travailler, par son exemple, à conjurer un si grand péril.

D'autre part, elle émet les vœux suivants : 1^o Que la vente des boissons alcooliques distillées soit entièrement prohibée ; 2^o Qu'en attendant, le privilège des bouilleurs de cru soit supprimé le plus tôt possible ; 3^o Que les pouvoirs publics, à tous les degrés, veillent avec vigilance à l'application exacte des lois existantes.

La Clôture du Conseil de Revision

Communiqué de la préfecture : La séance de clôture du Conseil de revision, qui devait avoir lieu à la préfecture, le samedi 24 juillet, à 3 heures, aura lieu le même jour et à la même heure dans la grande salle du rez-de-chaussée de la mairie de Rouen.

ORPHELINAT DES ARMÉES

Parmi les personnes qui ont effectué des versements au Comité du Havre et de l'Arondissement pour l'Orphelinat des Armées, nous relevons, pour la région de Goderville, les noms suivants :

MEMBRES DONATEURS. M. C. Bellet, maire de Goderville... Fr. 100. M. Cotard, notaire à Goderville... 100. MEMBRES TITULAIRES. Mme veuve Barry, rentière à Goderville... 20. Mme veuve Claquesin, rentière à Goderville... 20. Mlle Devot, rentière à Goderville... 20. M. Corriveau, percepteur en retraite à Goderville... 20. M. Ternon, agent d'assurances à Goderville... 20. M. Le Vaillant, notaire à Goderville... 20. M. Adrien Cottard, à Goderville... 20. M. Lebriev, conseiller d'arrondissement à Goderville... 20. M. Doncerain, commandant en retraite à Goderville... 40. M. Corbière, vétérinaire à Goderville... 40. M. Delamar, entrepositaire à Goderville... 40. M. Guédon, curé-doyen... 40. M. Fauvel, curé de Manneville-la-Goupil... 40. M. Godreuil, curé de Bréanté... 40.

A vos CHERS SOLDATS sur le Front et à vos PRISONNIERS

Envoyez « L'IDÉALE » Pour faire un bonbon hygiénique sans rivale, digestive et rafraîchissante. La boîte pour 10 lettres, 1 fr. 50. Dépôt exclusif : Pharmacie du PILON D'OR, 20, place de l'Hôtel-de-Ville.

Allocations militaires

Il est rappelé aux militaires mobilisés dans les usines ou ateliers, ainsi qu'à ceux rentrés dans leurs foyers provisoirement, qu'ils doivent, dans les huit jours de la rentrée, rapporter au Bureau militaire de la Mairie du Havre leur certificat d'allocation, faute de quoi ils s'exposeraient à des poursuites judiciaires.

Il est rappelé également que les enfants ayant atteint l'âge de 16 ans cessent de bénéficier de la majoration de 0 fr. 50. Les certificats d'allocation doivent, le cas échéant, être remis au Bureau militaire pour suppression de la dite majoration.

Personnel des Lycées

Institutrices des Lycées. — Sont promues : de la 3^e à la 2^e classe, Mlle Castaigne, au Lycée du Havre ; de la 5^e à la 4^e classe, Mlle Constantin, au Lycée du Havre, et Mlle Leguay, née Schuster, au Lycée du Havre.

M. MOTET DIRECTEUR. 51, rue de la Bourse 17, 11. THÉÂTRE

Ecole pratique de Commerce et d'Industrie

130, rue du Lycée. L'exposition des travaux des élèves sera ouverte au public les dimanches 25, lundi 26 juillet, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Aux Boulangers

Le bureau municipal de vente des farines américaines à l'Hôtel de Ville, qui avait été provisoirement fermé, fonctionnera de nouveau à compter du lundi 26 courant, le mardi, mercredi et vendredi, de 3 heures à 5 heures.

Accident du Travail

Un sujet marocain, Larbi Ben Hassen, journaliste, demeurant rue Amiral-Moche, 16, travaillait dans les ateliers de la Société des Tréfileries, lorsqu'il s'est trouvé brulé légèrement sur diverses parties du corps. Cet homme est entré en traitement à l'Hôpital Pasteur.

Tentative de Suicide

Jean-Jules, vers dix heures, une jeune fille de 20 ans, nommée J. M., demeurant quai Casimir-Delavigne, dans un moment de mauvais humeur, est allée se jeter dans le bassin de la Berre.

Témoin du fait, son frère, se jeta à l'eau pour la secourir. Il réussit à l'attraper et la maintenir sur l'eau en attendant qu'un secours, lorsqu'arrivèrent plusieurs agents du poste de police voisin et des soldats de garde qui tirèrent le frère et la sœur de leur dangereuse position.

La désespérée fut aussitôt conduite à son domicile. Elle en était quitte pour un bain.

louchante Marthe; M. Louis Delannay, un marquis de Thonneries de haute race; et M. A. Boies, un Hippolyte Richard très sympathique.

Ensemble excellent digne des meilleures traditions de la Maison.

Par ces temps de réveil et d'ordonnance, n'en avons nous pas un ou deux rappelés aux parents que la place des enfants en bas âge pleurant et criant toute une soirée est à cette heure non pas au théâtre, mais dans leur berceau ?

Le Concert Marguerite Carré

Comme nous l'avons annoncé, nous aurons le plaisir d'applaudir de nouveau mardi 27 juillet Mme Marguerite Carré. La grande artiste a cédé aux sollicitations de nos nombreux concitoyens qui n'avaient pu, faute de places (on a refusé plus de 300 personnes) assister au premier concert de dimanche.

Théâtre-Cirque Omnia

Cinéma Omnia Pathé Aujourd'hui samedi, en soirée à huit heures, continuation du magnifique programme de la semaine avec le film sensationnel Le Noël de Boris, épisode poignant de la guerre 1914-1915 dont les clichés pris sur le vif, représentent une des scènes tragiques que l'histoire ne saurait oublier.

Demain dimanche, matinée à 2 heures, avec un programme étendu et soirée à huit heures.

C'est demain dimanche à 14 heures, que le beau Cinéma mouvant Cuvelier ouvrira ses portes, 55, boulevard de Strasbourg. Entrée, 50 cent. — Voyage en Suisse.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises de la Seine-Inférieure

Audience du 23 juillet 1915

Une Affaire d'Avortement

A la suite d'une dénonciation anonyme et d'une enquête faite par la police du Havre, une information régulière fut ouverte contre la femme Hérouard, née Blanche Lemarçat, domiciliée au Havre, rue Ernest-Lefebvre, n° 14, sous l'inculpation d'avortement, et contre la femme Révérend, née Adrienne Depoivre, demeurant au Havre, 31, rue Emile Renouf, pour complicité de ce crime.

Cette information a révélé les faits suivants : Vers la fin de février, ou dans les premiers jours du mois de mars 1915, la femme Révérend se présente chez la femme Hérouard, dont elle avait fait la connaissance chez une cartomancienne, lui expose son cas et lui demande si elle connaît le moyen de se faire avorter. La femme Hérouard répond qu'elle savait un moyen infallible et n'hésita pas à accéder à sa demande.

Elle pratiqua sur la femme Révérend des manœuvres abortives et jeta le fœtus dans les cabinets d'aisance du 4^e étage de la maison, le 7 avril.

Les renseignements fournis sur le compte de la femme Révérend ne sont pas défavorables. Quant à la femme Hérouard, on la représente comme une alcoolique invétérée.

La femme Hérouard a été condamnée à la peine de trois années d'emprisonnement. La femme Révérend a obtenu le bénéfice de la loi de sursis.

Défenseurs : pour la femme Hérouard, M. Jennesquin ; pour la femme Révérend, M. Degueux.

Un Cambriolage sudaucien

Dans la nuit du 27 au 28 mars dernier, Mme Renaudet reposait dans la chambre à coucher de la maison qu'elle occupe à Rouen, rue Canchoise, 34, lorsque vers une heure du matin, elle fut réveillée en sursaut. Elle aperçut une ombre auprès de son lit. L'individu qui avait réussi à pénétrer dans l'appartement l'avait saisie à la gorge en lui disant : « Pas un mot ou tu es morte ! » Mme Renaudet épouvantée répondit : « Ne me faites pas de mal, je vous laisse mon argent ; les clefs sont sur la table ».

Le cambrioleur s'empara du trousseau de clefs et sortit de la chambre. Au bout d'un instant, Mme Renaudet alla fermer à double tour la porte d'entrée de la pièce. Elle entendit le concubain qui était au rez-de-chaus-

sée de la maison, essayant d'ouvrir le coffre-fort. Elle ouvrit alors une fenêtre qui donnait sur la rue. Elle aperçut un passant auquel elle apprit qu'un voleur était dans la maison. Ce passant, M. Proumoulin, rédacteur du Journal de Rouen, se rendit alors, en toute hâte, au poste de police de la Préfecture, d'où l'on téléphona à la permanence du commissariat central.

Pendant ce temps, le voleur avait réussi à prendre la fuite. Une enquête fut ouverte. Mme Renaudet déclara que 2.400 francs lui avaient été dérobés. Ses soupçons se portèrent sur un nommé Alfred Chassedelet, orfèvre-joyaillier, domicilié rue Sainte-Croix-Pelletiers. Chassedelet travaillait autrefois chez M. Renaudet, qui dirige une entreprise de plomberie.

Le vol ne pouvait avoir été commis que par quelqu'un connaissant la disposition de l'immeuble. Chassedelet fut aussitôt recherché et invité à se présenter devant le commissaire chargé de l'enquête. Il nia tout d'abord être l'auteur du cambriolage. Mais une perquisition faite à son domicile amena la découverte, dans son lit, sous un oreiller, de la somme de 2.300 francs. Il fut obligé d'avouer. Il a été condamné à quatre ans de prison.

Défenseur, M^e Metayer.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce au siège social, 5, rue Caligny. — Téléphone n° 220.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux. Elle se charge de louer tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Préparation militaire des jeunes gens de la classe 1917. Il est rappelé aux participants des séances de tir et de manœuvres que la dernière séance aura lieu dimanche 25 juillet, but la forêt de Montgeon. En cas de mauvais temps la réunion n'aura pas lieu, et la remise des prix aux lauréats du concours de tir au fusil Lebel se fera à 9 heures du matin, au local de l'Helioptère Club Havrais, 33, rue Jules-Lescaze.

Union Maritime. — Les membres de la Société sont priés d'assister à la réunion générale le samedi 24 juillet, à huit heures et demie du soir, à la permanence, rue d'Estimauville, 1.

Ordre du jour : Rapport des Censeurs sur l'exercice 1914 ; Questions diverses.

Après importation, l'Union Maritime assurent ses sociétaires contre le risque de guerre pour la somme de 1.000 francs; il est absolument indispensable que nous conceptions la situation militaire de chacun pour en faire la déclaration à la Caisse des dépôts et consignations.

Le bureau recommande à tous les sociétaires, ainsi qu'aux familles des sociétaires mobilisés, de lui faire parvenir dans le plus bref délai possible le questionnaire qui leur a été adressé individuellement.

La Société ne pourra assurer contre le risque de guerre tout sociétaire qui n'aura pas fait connaître sa situation militaire.

Les Eclairés de France. — Nolons que nous les Eclairés de France et nos les Eclairés Français qui ont prêté leur concours au concert de dimanche dernier par l'Harmonie Maritime.

L. E. N. Eclairés Français. — Rendez-vous le soir, à 8 heures précises, en tenue complète de camping, nourriture pour le dimanche, et couverture pour la nuit.

Les Eclairés sont priés de se trouver à l'heure indiquée, Place Thiers.

TIRAGES FINANCIERS

Le 22 Juillet 1915

Ville de Paris Emprunt 1892

Le numéro 31.601 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 283.080 est remboursé par 50.000 francs.

Les numéros 800.832 et 302.631 sont remboursés chacun par 10.000 francs.

Les 30 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

2.308 101.401 233.556 378.746 533.309 34.316 141.647 234.617 284.284 336.306 48.622 432.746 305.367 466.630 744.164 81.000 188.143 327.156 466.630 838.362 61.130 209.029 316.321 473.799 579.125 90.818 210.404 354.475 470.812 586.378

Le tirage des Communes 1914 qui devait avoir lieu le 23 juillet est reporté au 10 août prochain.

CHRONIQUE REGIONALE

Montivilliers Société de Secours mutuels « La Fraternelle ». — Le Bureau de la Société de secours mutuels « La Fraternelle », ayant plusieurs questions à solutionner, s'est réuni ces jours derniers à l'Hôtel de Ville.

Il en a profité pour convoquer les sociétaires qui venant de la région ont été très nombreux pour remettre l'allocation que l'Etat accorde généreusement pour participation à cette œuvre philanthropique.

Il a admis plusieurs personnes demandant à entrer dans la Société.

Le trésorier a exposé la situation financière détaillée, pour l'année 1914, de la Société, qui à tousjours fonctionné depuis le début des hostilités. Les recettes ont produit 27 fr. 80 les dépenses ont été de 4.87 fr. 45, d'où un déficit de 719 fr. 85.

Le président, avant de lever la séance, a tenu à adresser au nom du Conseil d'administration, un souvenir ému aux glorieux camarades combattants de « La Fraternelle » qui ont été tués à l'ennemi ou sont morts des suites de leurs blessures.

Il présente à leurs familles l'expression sincère

de ses condoléances attristées et de son admiration pour leur héroïsme.

En Mémorial de leur sacrifice suprême qu'ils ont fait à la Patrie, les noms de ces vaillants seront pieusement conservés et honorés dans la Société.

Grâce Assurée. — Mardi dernier, vers onze heures et demie du matin, trois ouvriers : Bernard Duboage, âgé de 18 ans; Edmond Argosse, âgé de 18 ans; et Alexandre Michel, âgé de 23 ans, tous trois de Montivilliers, descendaient la côte d'Orléville à bicyclette, à vive allure, lorsqu'un arrivant à la hauteur de la maison de M. Avonil, jardiner, vint à charrette de deux chevaux, appartenant à M. Louis Paillette, agri-culteur, habite de Révilly, et conduite par son fils Lucien, âgé de 16 ans, vint se mettre en travers de la route, le cheval de tête ayant pris peur.

Les trois bicyclistes ne purent s'arrêter à temps et virent se jetter brutalement sur le véhicule.

Le jeune Duboage a le bras droit fracturé et sa machine est totalement détruite.

Argosse a une profonde entaille à la tête; sa bicyclette est également très endommagée.

Seul, Michel s'en tira avec quelques égratoures.

Les blessés, transportés à la pharmacie Martinis, y reçurent les soins de M. le docteur Goussier.

Il y a assurance, marbrée chez M. Louis Guvria, à Fécamp, a en la pied dérangé par un rouleur, dans la cascadette, à l'angle du gros orlévis emporté. Le docteur Dupont a prévu quinze jours de chômage.

Octeville-sur-Mer A l'Amicale octevillaise. — L'Amicale octevillaise s'est réunie le 7, le 21 février et le 18 juillet, sous la présidence de M. Lemoine, président, et de M. Gosselin, vice-président.

Le Bureau ayant décidé de faire une souscription parmi ses membres honoraires pour envoyer à nos membres actifs mobilisés un colis, celle-ci a été décidée le 24 fr. 30. Avec un préavis de 25 fr. fait sur la caisse de la Société, l'Amicale a pu ainsi, grâce au dévouement de Mme Pinaut, directrice de l'Ecole des filles, qui a bien voulu contribuer aux dépenses de l'opération, réunir cinquante-cinq membres les ont reçus avec joie et ont remercié leur Société par des lettres très touchantes.

Les membres de l'Amicale envoient leurs félicitations à leur dévoué secrétaire général, M. Pinaut, cité à l'ordre du jour et nommé sous-lieutenant.

Sur la proposition de M. Lemoine, la dernière séance a été levée en séance de don pour la perte de deux de ses membres actifs tués à l'ennemi : Georges Poret, d'Orléville, et Tranchard, de Gerville.

Un concours de tir, pour encourager les jeunes gens, ayant été organisé, plusieurs prix ont été distribués : 1^{er} prix, Robert Poret, 5 fr.; 2^e, Maurice Leclerc, 3 fr.

Congrès de cartes supplémentaires : 1^{er} prix, Jules Leclerc, 25 fr.; 2^e, Louis Lemaire, 10 fr. Prix à la plus belle balle (2 prix de 5 fr.) : André Melandin, Ernest Lefèvre.

L'Amicale est heureuse de voir ses membres honoraires toujours prêts à venir en aide à la Société et remercie les membres qui ont bien voulu par leurs dons, contenir nos très vaillants soldats.

Boibec Certificat d'Etudes primaires supérieures. — MM. Bernard Boquet, Marcel Dupuis, Maurice Lefèvre, Maurice Lefèvre, élèves du cours complémentaire de Boibec, ont obtenu, le 14 juillet, à Paris, le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

Le diplôme de Brevet de l'enseignement primaire supérieur a été remis par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. L. Drey, à Boibec, par M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, en présence de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey, et de M. le Maire de Boibec, M. L. Drey.

EN VENTE dans nos Bureaux et chez nos Dépositaires HORAIRES DU SERVICE des Chemins de Fer de l'ETAT Modifié au 10 Juillet 1915 Pour répondre à la demande d'un grand nombre de nos Lecteurs, nous tenons à leur disposition, sur beau papier, le tableau complet des horaires du Chemin de Fer, service modifié au 10 Juillet 1915. Prix : 10 centimes

BIAT CIVIL DU HAVRE NAISSANCES Du 23 juillet. — Lucie GURLOUF, rue de Normandie, 193; Albert LEPEYRE, cours de la République, 130; René MAILLARD, rue Saint-Jacques, 9; Jean DELABARRE, rue des Abricoteurs, Deane K/LEVEZOU, rue Saffron, 13; Maurice NÉL, rue Fleury, 9; Raymond OUVIATTE, cours de la République, 51.

Le plus Grand Choix TISSANDIER 3, Bd de Strasbourg (tel. 66) Vêtements sur mesure Bicyclettes "Touriste" 1501. entièrement équipées à

DECES Du 23 juillet. — Edouard HAUTOY, 61 ans, journaliste, à Gravelle; Albert FONTAINE, 36 ans, employé de banque, rue Madame-Lafayette, 5; Séverine BUNEL, 33 ans, journalière, à Gravelle; Héloïse SAVARY, veuve QUESNEL, 81 ans, sans profession, à l'Hospice; Gaston PAUMELLE, 40 ans, charpentier, rue Guyon, 1; Edmond LETRUILLEUR, 41 ans, rue Malherbe, 65; Guillaume HAMON, 41 ans, marin, rue du Grand-Croissant, 41; Marie VESINE-LARUE, épouse HESS, 41 ans, sans profession, rue de Mexico, 10; Caroline PONCHON, épouse RENEZ, 89 ans, sans profession, rue Joinville, 42; Jeanne JOUBAULT, 83 ans, sans profession, rue du Grand-Croissant, 40.

MILITAIRES William STANFIELD, 33 ans, soldat au 8^e bataillon North Staffordshire Regiment, Hospital anglais, quai d'Escaze; George EWANK, 45 ans, soldat au Royal Corps Hospital anglais, quai d'Escaze; Robert Mac CLEARY, 25 ans, soldat au R. F. A., Hospital anglais, quai d'Escaze.

Spécialité de Deuil A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers. Deuil complet en 12 heures. Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile. TELEPHONE 93

Imprimerie du Journal LE HAVRE 10, Rue Fontenelle, 10 LETTRES DE DECES Depuis 6 francs le Cent

MORT POUR LA FRANCE M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

Monsieur Jean-Robert-Alfred LEFEBVRE Aspirant au ... Régiment d'Artillerie décédé dans une ambulance du front, en Argentine, des suites de graves blessures, reçues au combat du 15 mai, à l'âge de 22 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M^{me} Veuve Désiré LEFEBVRE, sa grand-mère; M. Alfred LEFEBVRE, son père; M. Henri J. LEFEBVRE, sous-lieutenant au 13^e régiment d'Infanterie, actuellement au front, s. à fr. M. Jeanne et Henriette LEFEBVRE, ses sœurs; Leur Famille et leurs Amis.

M. B. E. Henri RENEZ, fondé du Pourvoir de la Compagnie Française des Extraits Tanniniques; M. VERRILLIOT-RENET; M. et M^{me} Edouard RENEZ et leurs Enfants; M. et M^{me} Louis RENEZ et leurs Enfants; M. et M^{me} A. PONCHON; M. et M^{me} Louis PONCHON et leurs Enfants; M. et M^{me} Huguette RENEZ et leurs Enfants; M. et M^{me} André RENEZ et leurs Enfants; M. et M^{me} Léon RENEZ et leurs Enfants; M. et M^{me} Thérèse RENEZ; M. et M^{me} Léonard et leurs Enfants; M. et M^{me} Joseph BILLECOQ et leurs Enfants.

Madame Henri RENEZ Née Caroline PONCHON leur épouse, née, belle-mère, grand-mère, âgée de 72 ans, petite-sœur et cousine décédée le 23 juillet 1915, à 9 h. 1/2, dans sa 19^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue Joinville. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p. On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue Joinville. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

Madame Georges HESS née Marie-Mathilde VESINE-LARUE décédée le 23 juillet 1915, à 4 heures du matin, à l'âge de 41 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico. Prié d'être présent à 10 heures du matin. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Jacques, le samedi 25 juillet, à 10 heures et demie du matin, en l'Eglise Saint-Michel, s. p.

On se réunira au domicile mortuaire, 48, rue de Mexico.

Affections de l'estomac. L'ESTOMAC L'INTESTIN. PHARMACIE PRINCIPALE. 28, place de l'Hôtel-de-Ville, 2, Rue Jules-Lecorne.

CIDRES en FUTS et en BOUTEILLES. GDE CIDRERIE HAVRAISE, 185-187, Bd Amiral - Mouchez. T. 12.67

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE. 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse.

VOULEZ-VOUS avoir une belle et abondante chevelure, employez la Lotion et le Pommade des Bruides.

Ne vous Grattez plus !! GUERISON ASSUREE de toutes les Maladies de la peau: boutons, dartres, eczéma, acné, herpès, impetigo, scrofule, ulcères, plaies aux jambes, etc., en employant la POMMADE ANTHERPÉTIQUE LEUBET et le ROBLEUDET.

MARCHÉS AUX BESTIAUX. VILLE DU HAVRE. MARCHÉ AUX BESTIAUX DU VENDREDI 23 JUILLET 1915. Table with columns for species, quantity, and price.

PRIX MOYENS DES CATEGORIES. Basés sur le Marché du Havre de ce jour. Table with columns for category and price.

AVIS DIVERS. Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chacune.

ON DEMANDE Un Commis de Dehors. Régulé de tout service militaire et bien au courant de la place.

AIDE-COMPTABLE. bonne écriture, chiffrant bien, demandé chez Louis NOEL, 71-72, rue Thibault.

ON DEMANDE CHARRETIER - LIVREUR. Sérieux - Place assurée. Prendre l'adresse au bureau du journal.

EMPLOYÉ EXPÉDITIONNAIRE. connaissant parfaitement l'établissement des factures, pièces d'envoi et de régis demandé chez Louis NOEL.

ON DEMANDE UN OUVRIER CORDONNIER. Chez M. MAROLLES, 31, route Nationale, Gravelle.

ON DEMANDE UN HOMME SEUL. capable de prendre direction agricole, élevage et culture. Références exigées.

MAITRE CHARPENTIER retiré des affaires, demande place de gardien de propriété avec parc.

SOLDAT ORPHELIN, âgé de 16 ans, demande un petit valet de chambre.

AGENCE CENTRALE DE PLACEMENT. Fondée en 1888. Veuve MACHARD.

ON DEMANDE une Femme pour travail de magasin et un Jeune Homme de 14 à 15 ans.

ON DEMANDE de suite Bonnes Ouvrières et Petites-Mains pour la Confection militaire.

ON DEMANDE une Jeune Fille. connaissant bien la pâtisserie.

ON DEMANDE des Jeunes Filles. âgées de 16 à 18 ans, pour travailler aux Abattoirs.

ON DEMANDE UNE BONNE A TOUT FAIRE. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE Bonne à tout faire. on Femme de Chambre sérieuse dans petit Hôtel central.

JEUNE FEMME. 30 ans, ayant références très sérieuses, active, sachez faire cuisine et ménage.

MAISON DANGUY. 36, rue de Normandie, 36. ON DEMANDE de suite un APPRENTI présenté par ses parents.

ON DEMANDE un Jeune Homme. de 16 à 17 ans, sachant aller à bicyclette, pour faire courses et nettoyage de magasin.

Mise en Vente unique et exclusive de 4,000 KILOS DE CHICORÉE. à 0.55 le paquet d'une 1/2 livre.

ON CHERCHE à louer Grand Pavillon d'une dizaine de pièces avec grand jardin et garage auto.

ON DEMANDE Appartement meublé. 3 à 4 pièces et cuisine, au Petit Pavillon meublé.

ON DEMANDE à louer à l'année à Ignaval ou aux environs du Havre, un petit Pavillon meublé.

ON DEMANDE Pavillon ou Appartement meublé, ayant 3 chambres à coucher et une cuisine.

ON DEMANDE seul demandé à louer CHAMBRE meublée avec salle de bain.

FAMILLE BELGE. quatre personnes, désire louer un mois, à l'automne, près du Havre.

A LOUER très bel Herbage enclos, avec abri et eau, bien situé, route Nationale.

A LOUER PAVILLON meublé sur la Côte, à 10 m. du Front-Océan.

VOTRE INTÉRÊT EAU DE COLOGNE. Aux Caves Phénix. Rhum Phénix - PHÉNIX DES RHUMS. Eau-de-Vie de Whisky - Eau-de-Vie blanche pour Fruits.

La Pharmacie-Droguerie AU PILON D'OR. Vend et vendra toujours le Meilleur Marché.

Le Petit Havre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ. L'accueil fait par tous nos lecteurs et lectrices à notre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ.

L'HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE EUROPÉENNE. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'acheter au fur et à mesure les numéros.

Le Petit Havre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ. formera la véritable Lloro Populaire de la Guerre de 1914. Prix de 5 Centimes.

Le Service des Chemins de Fer (Modifié au 10 Juillet)

Table of train schedules from Havre to Dieppe via Caux and Fécamp. Columns include stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules from Dieppe to Havre. Columns include stations, departure times, and arrival times.

BULLETIN des HALLES

Table with columns for communes, dates, and prices for various goods like flour, oil, and sugar.

NOTA - Les prix en Blé s'entendent par 100 kilos à Montivilliers, Saint-Romain, Lisbosme, Gonzeville, Goderville, Yvetot, Verville, Doudeville, Gisorsville, Faviilly Bédard, par 200 kilos à: Balbec, Criquetot, Pécaup, Faviilly, Gisorsville, Caux, Valmont, Saint-Vallery.

avoir la vie douce... elle se dit qu'elle a tant de droit que d'autre à jouir et à s'amuser. Après tout, n'est-on raisonnable d'en traverser les gens quand ils se jettent dans une voie, même si elle vous paraît mauvaise?

Je crois, mon garçon, que tu as raison d'avoir peur. C'est le plus fichu métier qu'on puisse faire que le métier qu'elle prend là!

On ne nous croit pas honnêtes quand nous le sommes... C'est vraiment trop bête d'y rester! Etienne écoutait, non surpris.

rait, si elle revenait... La mère a pleuré toutes les larmes de son corps. Lili a reparu, contant un mensonge à quelqu'un.

da-t-il, en allant vers la fenêtre, que le soir tombant emplissait d'ombre. Tu voudrais te mettre à lire, interrogea Colette.

Ma foi! non, personne... On bûche et ferme, je l'assure. Ça marche vraiment? Je te crois! comme commandes...

(A suivre)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation, de la signature O. RANDOLET, gérant ci-contre.